

Bilan... (4)

Il est décidément bien difficile de poursuivre sereinement l'écriture de ce bilan quand l'actualité frappe à la porte. Je viens d'entendre, sur France Inter, la prestation consternante d'Olivier Besancenot (lundi 6 octobre 2008, à 8 heures 20). L'interview est bien sûr dominée par la crise financière. Il fait semblant d'y comprendre quelque chose et propose des solutions « classiques » de la gauche, d'une consternante banalité. Ya qu'a, faut qu'on. Service public et plus d'État. Mais rien qui dépasse les illusions et les faux-semblants du capitalisme bureaucratique d'État, dont il semble avoir oublié qu'il s'est effondré sans gloire mais non sans raisons dans l'ex-Union soviétique. Et pas la moindre explication de la nature même de cette crise.

Elle n'est pas une crise économique (susceptible d'être surmontée par des réajustements plus ou moins douloureux, où chacun tente de faire peser sur le voisin la douleur des dits réajustement et de trouver un bouc émissaire : les patrons et le libéralisme dans le cas d'Olivier) mais une crise de l'économie (c'est-à-dire une crise due à l'incapacité du système capitaliste, libéral ou bureaucratique, d'assurer l'encadrement de l'activité humaine et en particulier de la production et de la répartition des valeurs d'usage.

Nous serons conduits à revenir sur ces questions, qui ne sont pas prêtes de cesser de se poser. Car à peine les pouvoirs auront-ils remédié au plus pressé que de nouvelles crises surgiront inéluctablement, et que toutes sortes de docteurs Diafoirus viendront proposer leurs solutions, qui ont toutes en commun d'exiger qu'ils prennent le Pouvoir, par des voies plus ou moins démocratiques, et ensuite qu'ils le gardent, par des voies moins démocratiques à mesure qu'ils échoueront.

Tout le monde raconte, c'est une unanimité, que la crise financière actuelle aurait été provoquée par ces fameuses « *subprimes* » américaine. Le « *prime* » c'est le taux préférentiel du crédit consenti par les banques à leurs meilleurs clients. (comme le « *prime time* » à la télé est le créneau horaire (*time*) le plus prisé (« *prime* ») des annonceurs parce que c'est celui où il y a le plus de veaux devant les récepteurs. Les « *subprimes* » (en dessous du « *prime* ») ce sont les crédits moins avantageux (pour le client) consentis par les banques à des clients moins sûrs, et à des taux plus élevés que le « *prime* », parfois à taux variables.

L'extension immodérée de ces prêts, à des clients de plus en plus susceptibles de devenir insolvable, fit rapidement des prêts de cette catégorie des « créances pourries ».

Dans la perspective d'un développement continu illimité du capitalisme, ces crédits devaient être remboursés du fait même de l'évolution à la hausse du marché immobilier. En effet, plutôt que de payer un loyer, l'emprunteur capitalise, et si sa situation se dégrade, il peut toujours revendre son bien, plus cher qu'il ne l'avait acheté... n'est-ce pas ? Et c'est finalement plus avantageux que d'avoir payé un loyer. Et ça a marché... !

Pendant un certain temps...

Les banquiers américains étaient-ils devenus des philanthropes charitables ? C'est bien possible ! Au pire, si le gage du prêt devait être saisi, le banquier le revendrait dans les meilleures conditions. Car ces prêts avaient en outre l'énorme avantage de soutenir le marché immobilier. Les transactions, toujours à la hausse, portant sur une **très faible partie** du parc immobilier total, présentaient l'incalculable avantage de survaloriser **la totalité** du capital immobilier. Et ce capital immobilier, survalorisé, parce que toujours plus de prêts permettaient de fabriquer toujours plus de nouveaux clients, permettait à son tour de tirer des plans sur la comète, et de créer de la monnaie fiduciaire, garantie sur ce capital immobilier surévalué... Tel est bien le mécanisme. Et il est à l'œuvre en beaucoup d'autres domaines !

Mais ce serait une erreur complète de croire que là serait la cause de la crise. Au contraire ! Là est la cause du *retard* de la crise.

Sans cette fabrication gigantesque de valeurs virtuelles qui ont irrigué depuis des années l'économie mondiale et distribué du pouvoir d'achat, et pas seulement aux banquiers, ce merveilleux système capitaliste aurait trouvé ses limites plus tôt. Les banquiers, que tout le monde montre du doigt maintenant, n'ont fait qu'assurer quelques années supplémentaires d'euphorie économique. La question véritable qui se pose n'est donc pas de punir les banquiers ou les patrons, mais, soit de remettre le système en route, soit de le remplacer par autre chose.

La thèse de la Vieille Taupe est simple. Les tentatives pour remettre le système capitaliste en marche sont *toutes* vouées à l'échec. Mais la Vieille Taupe n'interdit à personne d'essayer. Pour ce qui se déroule sous nos yeux en ce moment, c'est un bel effort méritoire de nos gouvernants, mais c'est raté. La formidable injection nouvelle de liquidités pour sauver le système bancaire ne va pas tarder à manifester ses effets secondaires, et des conséquences économiques et sociales mécaniques qui sont parfaitement prévisibles par la doctrine économique libérale¹.

Parmi ces conséquences, l'une d'entre elles sera *peut-être* de contraindre le Prolétariat à débarrasser l'humanité du mode capitaliste de production, qui a permis un développement fantastique des forces productives, mais ne correspond plus aux besoins actuels de l'humanité. Mais nous sortons là de notre sujet...

Autre élément de l'actualité qui empêche de réfléchir et d'écrire sereinement : je viens de recevoir une convocation à l'Hôtel de police, 63, rue du Faubourg Saint Jean, à Orléans, le mercredi 8 octobre 2008. à 14 heures, pour « Audition ». Bon ! Après sept perquisitions, et je ne sais plus très bien combien de garde-à-vue, je devrais avoir l'habitude. Mais c'est toujours inquiétant.

Ce qui m'inquiète particulièrement c'est l'accumulation des mauvaises nouvelles sur la généralisation de la répression dans le monde. Aux États-Unis, des vigilants viennent de s'en prendre à nouveau à Arthur Butz dans son Université. En France, c'est la prison pour Vincent Reynouard, en fuite, et Georges Theil. En Belgique Siegfried Verbeke, en Allemagne Ernst Zündel, Horst Mahler, Sylvia Stoltz, ne sont que les moins inconnus... Car le comble de tout, c'est que cette répression pour délit d'opinion, sans précédent en Europe est médiatiquement quasi clandestine ! Et sort allégrement des cadres de la légalité.

En Angleterre, où il n'existe pas de loi « antirévissionniste » comparable à la loi Gaysot, l'Australien Fred Töben vient d'être arrêté à l'aéroport et sorti de son avion, alors qu'il était en transit à Londres, de retour des États-Unis, sur mandat d'arrêt international allemand, émanant du tribunal de Mannheim, alors même que la loi européenne prévoit que ce type de mandat international ne soit pas exécutable si la loi nationale du pays ne comporte pas l'incrimination au nom de laquelle le mandat avait été émis !

Ceux qui n'ont jamais été sortis de chez eux avec les menottes, ceux qui n'ont jamais vu se refermer sur eux la porte d'une cellule, ne peuvent pas comprendre la situation dans laquelle on se trouve dans ces cas-là. Cependant, pour ma part, ce n'est pas cela que je crains. Mais je dois prendre chaque jour des médicaments antihypertenseurs. Lors de la garde-à-vue, on vous enlève tout, y compris les lacets et la ceinture. Si l'on vous fournit des médicaments, vous n'avez aucun contrôle sur la nature réelle des médicaments que l'on vous fournit, et ce ne sont pas les médicaments qui manquent, susceptibles de vous transformer en légume aboulique. Encore que je sois obligé de dire que, jusqu'ici, je n'ai pas eu à me plaindre personnellement de traitements incorrects, ni de la part de policiers, ni de la part de psychiatres². Pourvu que ça dure !

¹ Ce sont les conséquences prévues par Marx, à ne pas confondre avec les « marxistes ». Mais les « économistes » de tous bords semblent frappés d'ARRÊT DE LA PENSÉE au moment de voir et de tirer les conséquences de ce qui se déroule sous leurs yeux.

² Il s'en est fallu de peu. Lors de mon internement, à ma demande, à l'hôpital Ste Anne, à la suite de crises d'angoisse irrépressible, je suis d'abord tombé sur un médecin psychiatre, une jeune femme aux cheveux noirs et aux yeux bleus, qui, à l'évocation du révisionnisme, n'a pas pu complètement maîtriser son émotion, qui n'aurait pas été pire si elle avait soudain découvert un serpent dans le tiroir de son bureau. Bien qu'entrant « à ma demande » elle a immédiatement modifié mon statut, prescrit une mise sous perfusion, avant tout diagnostic et conversation approfondie. Heureusement, elle partait en congé le jour même ! J'ai été effectivement transformé en légume et vécu pendant des heures des angoisses encore plus terrifiantes, en mesurant le risque d'être entré dans un processus incontrôlable et irréversible (il suffit que le psy décrète que vous êtes susceptible de présenter un risque pour l'entourage ou pour vous-même pour que l'internement soit prolongé indéfiniment, et toute tentative d'évasion, toute manifestation d'agressivité, deviennent des symptômes aggravants...). Après un long sommeil, et des heures de réveil agité, en faisant un effort extrême pour me lever, je ne suis parvenu qu'à tomber sur le

Mais là encore il faut bien comprendre ce que je veux dire. Les policiers auxquels j'ai eu affaire m'ont tous fait subir un traitement incroyable, dont eux-mêmes n'ont souvent pas conscience à quel point il est traumatisant, parce qu'il est complètement inconcevable de se retrouver menotté et incarcéré pour des idées exposées calmement, dans un pays qui se proclame libéral et champion des « droits de l'homme ». Mais les policiers font leur métier de policiers sous les ordres de Procureurs ou de Juges d'Instruction. D'après mon expérience, ils respectent les règles de procédures. La pratique de leur métier leur a appris que : « qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son », et que l'on a pas la moindre idée des faits réels tant que l'on n'a pas entendu les deux parties.

Leurs préjugés à l'égard des révisionnistes sont grands, mais si on se comporte correctement avec eux, ils entendent ce qu'on leur dit. Ce qui ne les empêchera pas de faire leur boulot, de vous passer les menottes et de vous mettre en cabane, si c'est cela qu'on leur demande de faire. Mais par eux-mêmes, ils n'en rajoutent pas. Telle était mon expérience jusqu'ici.

Cette fois, justement parce que je ne voyais pas quel délit particulier j'avais bien pu commettre en dehors du fait d'exister, je pouvais craindre toutes les entourloupes. Il pouvait tout aussi bien s'agir d'une affaire de rien du tout que d'une affaire annonçant un procès et précédant une mise en examen. Le pire à craindre, c'était la garde-à-vue suivie d'une perquisition. Car, convoqué à 14 heures à 60 kilomètres de chez moi, il y avait de fortes chances pour que cela dure plusieurs jours. Mais le plus grave, j'y reviens, c'est que tout cela pouvait s'intégrer dans une entourloupe visant à m'empêcher de travailler en utilisant des moyens *apparemment* légaux, comme prétexte pour saisir mon ordinateur, par exemple. Ou que sais-je encore ?

Passons sur les détails. Toujours est-t-il qu'à 14 heures 10, les doutes étaient levés : garde à vue !

Mais les surprises ne faisaient que commencer.

Dans l'expectative, je demandais, comme la loi m'y autorise, de pouvoir rencontrer un avocat et un médecin. Puis je commençai par refuser de répondre à toute question, en dehors de mon nom, mon adresse, et ma date de naissance. C'est-à-dire que je refusais même de décliner l'identité de mes parents, de mes enfants, de répondre si j'étais marié ou non, etc.

Quand il fut clair qu'une perquisition à mon domicile allait s'en suivre, je fis remarquer que la loi prévoit la présence obligatoire d'un magistrat pour perquisitionner une maison d'édition. Or, si la Vieille Taupe n'a pas publié de livres depuis plusieurs années, j'étais justement en train de travailler à un nouveau livre, et toutes les archives qui sont chez moi sont les archives d'une maison d'édition. Je ne défends pas particulièrement un privilège quelconque pour les éditeurs ou pour moi, mais que signifie la loi et que signifie ce privilège accordé par la loi aux éditeurs s'il ne s'applique pas à moi et donc à un éditeur dissident particulièrement susceptible d'être menacé par les entreprises du Pouvoir ?

Jointe au téléphone par le commandant de Police Marc Michaud, Madame le Procureur maintenait son exigence de perquisition, et, semble-t-il, contestait ma qualité d'éditeur (?). Encore fallait-il que j'accepte formellement d'assister à la perquisition chez moi, avec ou sans magistrat. Sinon il faudrait un nouvel acte de procédure émanant du procureur pour m'y contraindre. D'où délais supplémentaires, et la nécessité de prolonger la garde-à-vue...

Mais la véritable surprise vint de la découverte du délit qui m'était reproché : la diffusion le vendredi 29 février 2008 de « cartons Raymond Barre », à l'angle de la rue Soufflot et de la rue St-Jacques. Ce qui était assimilé, par Madame le procureur à une « **incitation à la haine, à la discrimination et à la violence raciale !** ».

bureau à coté du lit, et à m'ouvrir l'arcade sourcilière. Ce qui présente l'avantage d'être spectaculaire. Les infirmières ont fait preuve d'une gentillesse qui m'a touché. Et le docteur Kramkimel s'est excusé en me disant que mon état aurait nécessité une surveillance constante au réveil, mais que le personnel manquait... En fait, il n'y avait pas de quoi fouetter un chat, et il ne me serait jamais venu à l'idée de me plaindre pour cette arcade sourcilière qui en avait vu d'autres. Mais sans l'attitude du docteur Kramkimel, il n'est pas difficile de voir comment aurait pu s'enclencher le cycle infernal. Et j'y serais peut-être encore... Très important a été aussi l'activité pour me faire sortir de quelques proches, dont mon épouse, ma fille, Michel Sergent, et d'autres, mais je reviendrai sur tout cela dans un texte particulier.

Mon cas était grave ! C'est bien ce que me fit comprendre le policier ! Et c'est une affaire sensible ! L'énoncé de l'accusation est impressionnant. Et l'énoncé seul de l'accusation, par lui-même impressionnait manifestement le Commandant Marc Michaud, qui se demandait à quel client il avait affaire ! **La haine et la violence, et la discrimination !**

J'étais coupable d'être accusé !

Il se trouve que je me souvenais parfaitement bien de cette distribution, qui s'était fort bien passée, à l'exception d'une jeune femme qui s'était précipitée au commissariat voisin. Ce qui avait entraîné un contrôle de mon identité. Et j'avais demandé au chef des quatre policiers en civil qu'il soit suggéré à cette dame passablement hystérique, de porter plainte, si elle estimait que mes cartons étaient en quoi que ce soit illégaux. Puis j'avais classé cet incident ridicule dans mon esprit. Il semblerait donc qu'une dame procureuse de Paris, Madame Bossard, ait transmis ce dossier à une dame procureuse d'Orléans, Madame Toulemonde, qui avait chargé la Police d'Orléans d'une enquête préliminaire sur ce trouble intolérable à l'ordre public. Pourquoi n'en avoir pas chargé la brigade de Gendarmerie de Beaune-la-Rolande ? Autre interrogation qui avait suscité mon inquiétude...et m'avait fait subodorer une embrouille. Mais la révélation partielle de ce qui était à l'origine de cette « enquête préliminaire » me fit comprendre que même si tel était le cas, les concepteurs de l'embrouille s'étaient déjà embrouillés eux-mêmes.

Dès lors, je changeai de tactique. Je déclarai renoncer à la visite du médecin. J'acceptai la perquisition de mon domicile sans magistrat. Je rencontrai l'avocat, puisqu'il venait d'arriver. Rappelons que je suis censé avoir « incité à la haine, à la violence et à la discrimination raciale ». L'avocat de permanence, hasard ou nécessité, s'est trouvé être Maître Édouard Kobo, un Africain, docteur en droit, de ~~race, couleur~~, Noir, avec qui j'ai pu plaisanter quelques minutes sur mon prétendu « racisme ». Et départ pour Beaune la Rolande, dans une voiture banalisée, accompagné, sur le siège arrière d'une seule jeune femme policier, en uniforme. Le commandant Michaud avait dû se convaincre que la nature de ma dangerosité n'était pas de celle qui se maîtrise par des menottes. Je n'y ai pas eu droit cette fois. Ni à la cérémonie de la fouille à corps, mais avant de quitter son bureau il avait quand même engagé un chargeur dans la crosse du pistolet qu'il porte à la ceinture.

Soixante kilomètres principalement dans la campagne automnale. Perquisition du P.C. opérationnel de la Vieille Taupe. J'indique tout de suite où se trouvent les objets du délit, et je remets un certain nombre d'exemplaires des fameux dépliants à chacun des deux policiers, à la fois pour servir aux besoins de l'enquête, puisque le dossier ne comportait que des photocopies, et pour qu'ils les fassent circuler dans la police, s'ils jugent utile de mettre en garde leurs collègues contre de dangereux documents qui circulent en France et dans le monde. Je remets également le poème de Wilhelm Stein, le célèbre judéothérapeute, en deux éditions différentes, car il figurait aussi au dossier. Effectivement, le 29 février je ne l'avais pas distribué, mais je l'avais remis personnellement à cette jeune femme hystérique qui s'était précipitée au commissariat de police.

Problème ! Le policier veut saisir tout le stock !

Je proteste. J'ai d'emblé reconnu tous les faits. J'ai conçu, réalisé, et distribué personnellement les documents que l'on me reproche et dont personne n'a encore été en mesure de m'expliquer en quoi ils incitaient à la haine, à la discrimination et à la violence ! Dès lors la perquisition était parfaitement inutile pour l'enquête ! Néanmoins j'accepte la perquisition. Je montre comment entrer chez moi quand la porte est fermée (ma femme s'était absentée et j'étais parti à la convocation sans les clefs), je donne tous les documents et pièces à conviction jugés nécessaires par la jugesse ! Il n'y avait donc aucune raison de saisir un stock de documents publicitaires utiles à la réactivation de ma petite entreprise ! Et je devrais au surplus bénéficier de la présomption d'innocence tant qu'un tribunal n'aura pas déclaré coupables ces créations de mon esprit !

Peine perdue ! Le policier ne m'explique pas !

Incitation à la haine et à la violence, c'est grave ça ! Et le sujet est sensible !

J'ai l'impression qu'il ne veut surtout pas donner l'impression qu'il manquerait de fermeté dans une affaire de cette sorte. Comment ne pas saisir des documents qui font l'objet d'une si grave accusation et qui pourraient servir à un renouvellement du délit ? Donc... Il saisit le stock... !

Ce qui me semble parfaitement illégal et me fait regretter un instant de n'avoir pas poursuivi ma résistance à outrance. Mais bof... Et puis ça apprendra aux révisionnistes à ne pas laisser dormir des stocks comme cela quand il y aurait eu tant d'endroits où les distribuer intelligemment.

Retour à Orléans. Embouteillages. La jeune femme policier doit prendre des dispositions, grâce à son portable, pour son fils qui est au jardin d'enfants, et nous allons être très en retard.

Enfin arrivée à l'Hôtel de police. Nouvelles formalités, nouvelles paperasses. Je regrette une fois de plus de ne pas m'en être tenu à mon attitude primitive de résistance totale quand on m'annonce qu'en plus de tout je vais avoir droit à la cérémonie de l'identification et du fichage complet : photos sous tous les angles et prise complète de toutes les empreintes des dix doigts et des paumes des mains. En vérité, je m'en fous complètement. Mais par principe et par solidarité avec les faucheurs d'O.G.M., et avec l'auteur de la brochure historique *Sionisme, révisionnisme et démocratie* qui a fait de la prison pour avoir refusé un prélèvement ADN, j'annonce que je me plierai à tout, mais que je refuse absolument le prélèvement ADN. au risque de passer la nuit dans une des cellules de force, au sous-sol, qui sont particulièrement sordides.

– « Cela dépend du délit » me dit le fonctionnaire. Et là je suis fait comme un rat, avec autour de moi quelques armoires à glace qui ont l'habitude de traiter les récalcitrants. Mais devant mon attitude à la fois ferme et décontractée, on va aux instructions. Finalement, pas de prélèvement ADN. Je me plie de bonne grâce aux prises de photos et d'empreintes en observant le matériel informatique très performant et en réfléchissant à tous les dégâts que je pourrai faire si, au bout du compte, on prétend m'imposer un prélèvement d'ADN. Mais finalement on me remonte dans le bureau du commandant de police, qui ne me semble pas mécontent de m'annoncer que ma garde-à-vue est levée ! Il est 19 heures 25. Tout cela s'est déroulé dans un temps record, d'après mon expérience, qui n'est pas mince.

Il y a beaucoup de leçons à tirer de tout cela, mais ce sera pour une autre fois, car je dois me rendre impérativement à Royan, au chevet de ma mère, Marie, Françoise, Victoire.

Pierre Guillaume, le mercredi 15 octobre 2008

Nihil obstat
Wilhelm Stein